



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 février 2018

Le système de contrôle de l'alimentation biologique fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit sur les contrôles de l'alimentation biologique dans l'UE. Elle va examiner le système de contrôle de la production, de la transformation, de la distribution et de l'importation de produits biologiques. Elle cherchera également à évaluer si les consommateurs peuvent aujourd'hui croire davantage dans la nature réellement biologique des produits qu'au moment de son dernier audit sur ce sujet en 2012. Les auditeurs ont également publié une **AuditInfo** sur le système de contrôle de l'alimentation biologique à l'intention des personnes intéressées.

La production biologique peut se définir comme une manière de produire des aliments et d'autres produits qui respecte les cycles de vie naturels. Le caractère organique des denrées est vérifié sur la base d'un système de certification prévu dans le droit de l'UE et contrôlé par la Commission européenne. Le système est mis en œuvre par les États membres, tandis que les inspections sont effectuées par des organismes publics et privés.

Les ventes au détail sur le marché des produits biologiques de l'UE ont enregistré une croissance de 54 % entre 2010 et 2015. Au cours de la même période, la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique dans l'UE a augmenté de 21 %. Les importations de produits biologiques ont progressé de 32 % entre 2012 et 2015. Bien que les prix des produits biologiques soient supérieurs à ceux des denrées produites de manière classique, le marché peine à satisfaire la demande et le supplément que le consommateur est prêt à déboursier risque d'encourager la fraude dans le domaine des produits biologiques.

«Le défi auquel le secteur de l'alimentation biologique est confronté consiste à garantir une croissance régulière de l'offre et de la demande tout en maintenant la confiance des consommateurs», a déclaré Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit.

Dans le cadre de la politique agricole commune, les agriculteurs biologiques certifiés bénéficient d'un «paiement vert». Ils peuvent également prétendre à une aide du Fonds européen agricole pour le développement rural, à la fois pour la conversion à des pratiques agricoles biologiques et le maintien de celles-ci. La contribution totale de ce fonds aux paiements effectués au titre de l'agriculture biologique pour la période 2014-2020 s'élève à 6,5 milliards d'euros.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne.

Celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

Le rapport d'audit devrait être publié début 2019. Il fera partie de la série de rapports que la Cour des comptes européenne consacre à divers aspects de la chaîne alimentaire, comme le gaspillage alimentaire (rapport publié en janvier 2017), le bien-être animal (en cours) et la sécurité alimentaire (en cours).

Remarques à l'intention des journalistes

Le règlement n° 834/2007 de l'UE définit le cadre du développement durable de la production biologique et vise à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, une concurrence loyale et la confiance des consommateurs tout en protégeant les intérêts de ceux-ci. Les agriculteurs et les autres opérateurs peuvent obtenir des fonds de l'UE pour la production de denrées biologiques au titre des premier et deuxième piliers de la politique agricole commune.

Le [rapport spécial n° 9/2012](#) intitulé «Audit du système de contrôle de la production, de la transformation, de la distribution et de l'importation de produits biologiques» était le dernier rapport en date de la Cour des comptes européenne sur ce thème.